

**Sur quels fondements
industriels financiers, culturels bâtir
des regroupements et des intégrations durables ?**

**par Marc HUMBERT
(Professeur à l'université de Rennes,
Directeur de l'UMIFRE 19, Tokyo)**

**Working paper - Série R : Recherches
WP-R-10-IFRJC-Humbert-10-06.pdf**

Communication présentée lors du Symposium « Quel avenir pour une communauté régionale en Europe et en Asie ? » co-organisé avec Sophia University, les 4 et 5 juin 2010, le 5 juin à la Maison Franco Japonaise, 日仏会館
par notre UMIFRE 19, フランス国立現代日本研究センター..

Quel avenir pour une Communauté Régionale en Europe et en Asie?

*«Sur quels fondements industriels, financiers, culturels
bâtir des regroupements et des intégrations durables?»*

Marc Humbert

Professeur à l'université de Rennes 1,
Directeur de l'UMIFRE 19 CNRS-MAEE
Institut Français de Recherche sur le Japon Contemporain

Dans le titre de ma présentation il faut entendre que les regroupements, et les intégrations sur lesquels je propose quelques réflexions, concernent des Etats-nations.

Je fais l'hypothèse, au regard de l'écho que produit le processus de la construction européenne un peu partout dans le monde, qu'il y a une certaine demande, un peu partout de « regroupements » qui évoluent peu à peu vers des « intégrations » qui se poursuivent, qui durent. Continuant le raisonnement je me dis que ces processus gardent la nécessité de se poursuivre tant que l'intégration n'arrive pas à son terme. Mais quel est ce terme ? C'est en quelque sorte, qu'on lui donne un nom ou un autre, former une entité qui devienne une « Communauté régionale », une entité organisée et ayant quelque épaisseur organisatrice, c'est-à-dire dont les membres ultimes – les populations- aient une conscience de vivre ensemble avec un contenu significatif de ce vivre ensemble.

Mais avec cette manière de dire– vivre ensemble- nous voilà proche d'une définition qui est celle d'un Etat-nation¹, Peut être faudrait-il donc commencer par un examen des contours de ce type d'entité, l'Etat-nation, dont on part, pour arriver à une entité, « Communauté régionale » en principe différente mais dont elle pourrait bien avoir cependant quelques caractéristiques.

On reviendra ensuite sur cette idée du vivre ensemble, en se posant la question de la durabilité, des conditions de la pérennité de ce vivre ensemble et cela nous conduira à

¹ A tout le moins proche du « désir de vivre ensemble » exprimé par Ernest Renan ((1823-1892) : Qu'est-ce qu'une nation ?, Conférence à la Sorbonne en 1882.

percevoir ce que sont et comment « jouent » ces fondements industriels, financiers culturels nécessaires au vivre ensemble.

I – Autour des Etats-nations

A- Homogénéité et cohésion interne ?

B- Agrégations de populations pour former un Etat-nation ?

C- Tentatives de regroupements en communautés – d’Etats ?

II- Autour du vivre ensemble

A- Paix et pérennité d’un groupe et d’une communauté

B- Fondements industriels de la pérennité d’un groupe

C- Fondements financiers protecteurs – protégeant de la crise, de la guerre économique

I – Autour des Etats-nations

A- Homogénéité et cohésion interne ?

Les actuels Etats-nations, membres de l’organisation des nations unies – ou susceptibles de l’être- ont été créés selon des processus historiques divers, plus ou moins longs et certains (la France ? le Japon ?) paraissent ou prétendre avoir une parfaite homogénéité interne autour par exemple d’une identité nationale bien définie, une parfaite unicité culturelle, ou une certaine diversité mutuellement et collectivement acceptée comme caractéristique nationale.

Même si ce n’est pas le cas aux yeux de certains analystes, tous ces Etats-nation professent constituer une communauté pour vivre ensemble – au sens de Renan-et donc en particulier d’organiser ensemble leurs affaires industrielles, financières et culturelles générales.

Toute « communauté » de ce type accepte cependant, à des degrés divers selon les Etats-nations, quelques hétérogénéités internes qui ne remettent pas en cause les règles adoptées pour le vivre ensemble, l’organisation commune de ces affaires.

Ces entorses à la règle d’une communauté unique et homogène, n’existent que dans le cadre d’un accord accepté par tous les membres, au niveau général – explicité une fois pour toute ou renégocié sur certains aspects de manière périodique ou non. Elles peuvent néanmoins concerner certaines affaires industrielles, financières et culturelles.

C’est le cas usuel des Etats-nations à structure fédérale ou confédérale. Certains affaires sont du domaine général – on dit selon le cas « fédéral » ou une autre formule- d’autres du domaine local – on use selon les lieux, de diverses formules parlant ici du domaine « provincial » là des territoires ou Länder. Quoique ce vocabulaire concerne surtout la manière de distribuer les pouvoirs de gouvernement, les pouvoirs que s’attribue l’Etat qui représente cette entité nationale vis-à-vis des autres entités nationales ; la répartition des domaines d’exercice des pouvoirs de l’Etat peut aussi donner lieu à une décentralisation territoriale dans des Etats-nations non fédératifs ou confédératifs.

Tout n’est pas pour autant bien « maîtrisé » au sein des Etats-nations constitués et le maintien de leur communauté nationale unique peut poser problème. Ils peuvent devoir faire face à des minorités culturelles, ethniques, religieuses qui ne rentrent pas bien dans le moule de l’homogénéité et dont les difficultés peuvent aller jusqu’à provoquer des éclatements. La Belgique récemment a du mal à maintenir sa cohésion en raison de dissensions à base

linguistique ; en Europe de l'Est de nombreux Etats se sont défaits, d'autres exemples de scissions sont disponibles.

B- Agrégations de populations pour former un Etat-nation ?

Depuis la deuxième guerre mondiale il n'y a pas de beaux exemples de processus de regroupements qui aille jusqu'à la constitution d'un Etat-nation fédéral ou autre comme on l'a vu au 19^{ème} siècle avec la formation des Etats Unis d'Amérique, de l'Allemagne, de l'Italie par exemple². A cette époque, tout n'a pas réussi non plus : Simon Bolivar n'a pu faire une grande Amérique Latine et les multiples tentatives de regroupements ultérieurs dans cette zone n'ont pas dépassé jusqu'à nos jours une relative confidentialité. L'accord de libre échange nord américain entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, d'un côté, fait plus de remous économiques et politiques et de tensions que de l'autre, le Mercosur, dont on avait redoré il y a quelque temps le blason. Son leader, le Brésil, s'occupe plus de sa place dans le Monde que de ses relations avec l'Argentine, son partenaire principal et il est plus présent, seul, ou comme l'un des membres du BRICS (Brésil, Russie, Chine, Inde, Afrique du Sud) sur la scène internationale que sur la scène latino-américaine.

Ailleurs, la constitution en 1947 de l'Inde indépendante, post coloniale, a cédé, au grand désespoir de Gandhi, à la pression religieuse, pour déplacer des populations et former le Pakistan, constitué de deux territoires, l'un à l'ouest et l'autre à l'est, qui se sépareront en 1971, ce dernier devenant le Bangladesh.

C- Tentatives de regroupements en communautés – d'Etats ?

Dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle le plus grand nombre des Etats-nations membres de l'ONU sont des constructions issues de la colonisation et de la décolonisation où les processus internes ont été contraints par des forces extérieures qui ont dessiné leurs frontières.

Les pays de langue arabe et de religion principalement musulmane rêvent de reconstituer l'empire Ottoman démantelé. « Pour les théoriciens de l'arabisme – nous rappelle (M Colombe, 1960) - il s'agit de regrouper en un seul bloc les quelque '60 à 80 millions d'arabes' qui vivent isolés les uns des autres par des frontières artificielles tracées d'une manière arbitraire par les puissances occidentales, jugées responsables de la 'balkanisation' d'un immense territoire allant des rivages de l'Atlantique au Golfe persique, appelé de nos jours 'Golfe arabe'. Telle est la théorie ». De la théorie à la pratique, différents tentatives seront menées par des responsables politiques y inclus des projets d'unions qui ne dureront pas. C'est par exemple celle lancée par Kadhafi peu de temps après sa prise de pouvoir, pour fusionner la Tunisie et la Lybie annoncée en 1972. C'était après son grand projet de 1971 d'une Union des Républiques Arabes et alors que les constitutions de plusieurs pays comme celles de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc mentionnaient l'idéal de l'unité maghrébine.

Les pays africains au sud du Sahara ont obtenu leur indépendance dans les années soixante et ont rêvé d'unité africaine. Ils ont multiplié les accords entre pays proches géographiquement, des accords qui prennent souvent le nom de « communauté ». Le COMESA -Marché Commun de l'Afrique australe-, la CEDEAO -Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest-, la SADC -Communauté de développement de l'Afrique australe-, la

² Bien au contraire le monde s'est subdivisé les empires coloniaux traditionnels puis l'empire soviétique se sont démantelés emmenant la création d'un grand nombre de « nouveaux Etats » sur les continents et de petites îles indépendantes sur tous les océans.

CAE -Communauté de l'Afrique de l'Est- ont organisé des zones de libre-échange. l'IGAD - L'Autorité intergouvernementale pour le développement- et la CENSAD-Communauté des Etats Sahélo-Sahariens, n'en sont pas encore là. L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a constitué un prolongement de l'UMOA (Union Monétaire Ouest Africaine). Cette dernière est bien avancée, En dépit des contraintes et difficultés, l'UEMOA dispose d'un certain nombre d'atouts pour la réalisation effective du marché commun : une unité monétaire commune (FCFA) ; un tarif extérieur commun (TEC) et une politique commerciale commune ; des règles communes de concurrence ; un marché financier régional et une bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) ; un patrimoine historique et culturel commun avec l'usage de langues locales communes et de la langue française. La COMESA et la CEDEAO s'étaient fixées 2009 pour objectif de mettre en place une union douanière, sans succès. La SADC le projetait pour 2010.

Face à cette diversité un objectif ambitieux a été lancé en 2006 lors de la réunion de la première Conférence des Ministres africains de l'Intégration (COMAI I) qui s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) avec pour thème : « La rationalisation des Communautés économiques régionales (CER) ». La quatrième conférence s'est tenue en mai 2009 à Yaoundé dont le rapport est disponible³. Les travaux ont porté sur le programme minimum d'intégration en Afrique, ainsi que sur l'impact des partenariats dans le renforcement du processus d'intégration du continent africain. Il est apparu que les obstacles à des avancées importantes demeuraient et que l'Union douanière prévue en 2019 ne verrait certainement pas le jour à cette date. Pas plus évidemment qu'une Banque centrale africaine, un Fonds monétaire africain etc...

Les observateurs pensent qu'il y a un manque de volonté politique. Mais est ce que le politique peut tout faire ? Dans quelques cas arabes, la volonté politique, la langue et la religion étaient au rendez-vous, et pourtant rien n'est venu. En ce qui concerne la construction européenne, la volonté politique a certes était forte : faire la paix. Et le chemin choisi pour le démarrage a été l'économie, mettre en place une Haute autorité par le traité de Paris de 1951 pour une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier suivant la proposition Robert Schuman, (ministre des affaires étrangères de la France) lors de son discours du 9 mai 1950 — devenu journée de l'Europe.

Une sorte de morceau de Plan à la française, de morceau de METI à la japonaise pour faire travailler ensemble de grandes entités privées - et publiques, une sorte de cartel...organisé par les pouvoirs politiques.

II- Autour du vivre ensemble

A- Paix et pérennité d'un groupe et d'une communauté

Pour sûr, me semble-t-il, l'antienne « plus jamais la guerre entre nous », principalement pour les Français et les Allemands, mais aussi plus largement pour tous les Européens, a constitué le ressort principal de la mise en place progressive du processus de la construction européenne ; il s'est agit donc, à n'en pas douter, d'installer la possibilité de vivre ensemble, sans se battre et d'organiser les conditions de ce vivre ensemble.

³ Quatrième Conférence des Ministres africains de l'Intégration (COMAI IV) 7-8 mai 2009 Yaoundé, Cameroun COMAI/MIN/ RPT (IV)

Dans un groupe, le vivre ensemble repose sur l'accomplissement d'un certain nombre de fonctions dont chacune est indispensable. J'ai emprunté et adapté il y a bien longtemps les observations d'un sociologue⁴ concernant des « sociétés ». Cette grille permet d'analyser aussi bien un groupe familial, qu'un groupe de familles formant un village, un ensemble de villages formant une région territoriale ou un regroupement d'entités territoriales regroupées en un Etat- nation et au-delà, une Communauté Régionale d'Etats-nations.

La pérennité d'un groupe repose sur l'accomplissement de cinq fonctions. En premier le groupe doit assurer son existence, il faut qu'il y ait une population qui se maintienne, dans la position et le statut attendu par le groupe et pour la formation de ce groupe. On ne peut marginaliser les membres, il faut qu'ils soient reconnus membres par le groupe et qu'une place leur soit donnée en son sein. C'est la fonction génésique.

La réalité concrète de l'existence du groupe est soumise à la production de ses conditions de maintien de la vie, de survie et ceci est le fait de l'accomplissement de la fonction économique. C'est là le fondement industriel et financier de la constitution et de la pérennité d'un groupe : cette manière de le dire concerne des groupes d'une taille qui tend à dépasser celle du groupe familial. La mise en œuvre de cette fonction économique nécessite, pour assurer le maintien de la cohésion du groupe, que les pouvoirs libérés par les activités que son accomplissement engendre soient organisés.

On ne peut imaginer que les forces libérées pour accomplir la fonction économique s'harmonisent d'elles même, guidées par une main invisible (Adam Smith). C'est la le rôle de la fonction politique, que de mettre en place le respect des coutumes, la constitution de codes, de règles d'institutions, de la politique « économique ».

Mais tout cela concerne des hommes et des femmes qui ont la mémoire partagée d'un passé – plus ou moins lointain- dont ils se sentent fiers et responsables, c'est pour partie pour cette raison qu'ils vivent ensemble et partagent un langage commun – mais peut-être pratiquent-ils plusieurs idiomes- et c'est le rôle de la fonction culturelle qui s'accomplit ainsi. Cette continuité assurée avec le passé donne le sentiment d'appartenance au même groupe.

Ceci cependant ne serait pas suffisant s'il n'y avait pas de projet commun. Si l'on ne partage pas ensemble une même vision de l'avenir, on ne pourra cheminer de conserve. Il y a une vraie nécessité de partage de valeurs, pour décider vers où aller ensemble et organiser le cheminement. C'est dans une éthique commune que la dynamique d'un groupe, d'une société trouve sa source. Les fonctions culturelles et éthique forment la dimension spirituelle « le sens commun », « l'esprit » du groupe, au sens précis avec lequel Lucien Jaume emploie son mot dans son ouvrage⁵ *Qu'est-ce que l'esprit européen ?* Il regrette que l'on ait construit et focalisé l'attention sur ce qu'il appelle l'Europe du commerce, l'Europe du droit en passant sous silence *l'Europe de l'esprit*. Son ouvrage nous montre ce que sont les fondements culturels essentiels pour bâtir des regroupements et des intégrations durables.

⁴ J. Bancal (1974). Bancal, J. (1974), *L'économie des sociologues*, Economica, Paris.

M Humbert (1979).

⁵ *Qu'est-ce que l'esprit européen ?*. Lucien Jaume, Flammarion, coll. « Champs essais », 2010, 172 p.

Encadré 1 :

Les cinq fonctions à accomplir dans un groupe social pour assurer le vivre ensemble

- la fonction génésique : qui permet la perpétuation physique (reproduction sexuelle) et sociale (formation des membres individuels comme agents sociaux) de la société et assure ainsi la VIE de la société ;

- la fonction économique qui, à l'aide de la production par le travail, fournit à tous les membres de la société les biens matériels et les services nécessaires ; elle permet, par là, la SURVIE des membres de la société et, au-delà, son confort matériel ;

- la fonction politique constitue l'organisation des actions, des relations pour qu'elles s'inscrivent dans un tout cohérent, elle est donc la condition de la COHESION pour la société ;

- la fonction culturelle peut être définie comme la transmission entre tous les membres de la société, au travers du temps, des informations, de la connaissance, et c'est là ce qui assure la CONTINUITÉ de la société ;

- la fonction éthique résume le caractère nécessaire de l'adhésion des membres d'une société à des représentations collectives, à des échelles de valeurs qui vont donner un sens communément admis (que tous les membres intègrent) à toutes les actions et relations ; elle permet ainsi la poursuite d'un idéal commun, condition de la DYNAMIQUE de la société.

Je n'en reprendrai que quelques mots en conclusion et je vais ici donner quelques réflexions sur l'importance des fondements industriels et financiers en montrant la part relative plus ou moins importante du volontarisme politique de regroupement pour des Etats-nations.

B- Fondements industriels de la pérennité d'un groupe

Si des Etats-nations sont bien constitués, ils fonctionnent avec leurs cinq fonctions et en particulier avec une fonction économique qui assure leur pérennité. Lorsque les besoins de base d'une partie importante de la population ne sont pas satisfaits par l'accomplissement de la fonction économique, il y a un problème grave. Une part importante de la population peut chercher à s'échapper, émigrer ; ce n'est pas une solution aux problèmes rencontrés pas plus que de se lancer dans des regroupements. Dans le cas de l'UEMOA qui semble une réussite, ceci a été organisé en grande partie par l'ancienne puissance coloniale qui a assuré la convertibilité vers le franc puis vers l'euro de la monnaie commune aux pays membres. La dynamique d'une fonction économique c'est-à-dire industrielle et financière est une condition nécessaire. C'est l'occasion de regroupement car la dynamique des échanges à l'intérieur d'un groupe pousse à aller au-delà, à procéder à des échanges avec des membres d'autres groupes qui, s'ils sont dans le même mouvement de dynamique économique, feront de même et l'on voit alors s'approfondir les liens entre les groupes.

C'est ainsi que sans structures institutionnelles bien forte, les pays de l'Asie et de l'ASEAN en particulier, ont approfondi leurs échanges intra-régionaux comme l'ont fait les pays d'Europe, les uns et les autres avant même d'être dans les « institutions politiques » du type marché commun puis de la communauté européenne, etc. C'est ce que l'on voit sur les deux

tableaux qui suivent. Tant en % du commerce qu'en % de leur Produit intérieur brut l'intensification des échanges intra-régionaux en Asie n'est que relativement plus faible qu'en Europe alors qu'en Asie le développement institutionnel de ces relations est resté balbutiant.

Tableau 1 :
Part des exportations par région selon les destinations en 2006 (variation/ 1990)

Lecture : l'Asie envoie en 2006 : 51,9% de ses exportations en Asie (soit un % plus élevé de 9,2 par rapport à 1990), et 14,2% vers l'UE
Les données en gras correspondent au commerce intra-régional en 2006

	Asie	Alena	UE 15	Reste du Monde
Asie	51,9 (+9,2)	20,7 (-6,9)	14,2 (-4,1)	13,2 (+1,9)
Alena	19,5 (-5,8)	52,5 (+11,9)	14,6 (-7,4)	13,4 (+1,3)
UE 15	8,2 (+0,7)	9,6 (+1,2)	59,2 (-6,7)	23,0 (+4,8)

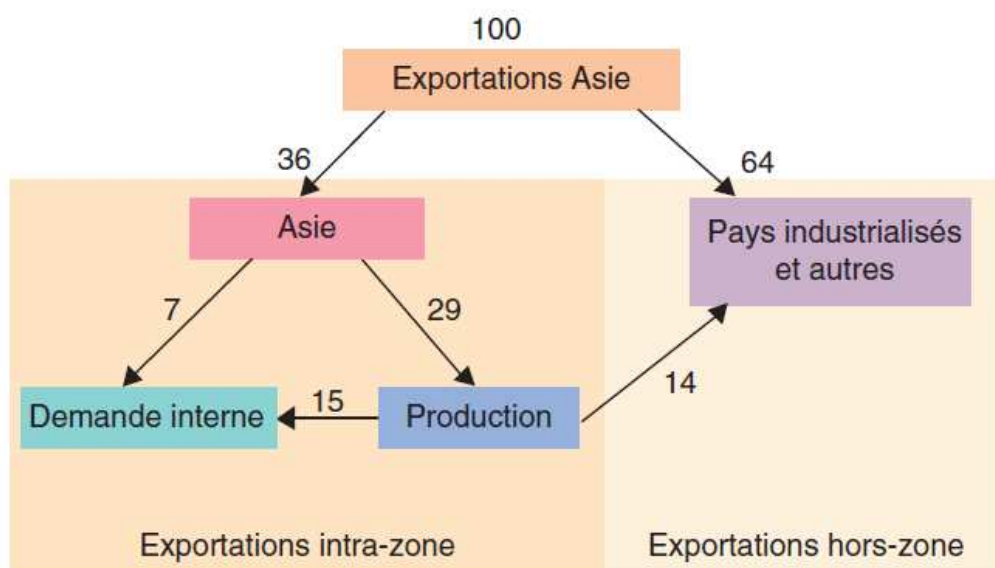
Source : Direction des statistiques du commerce du FMI⁶. Entre parenthèses, la variation par rapport à 1990. ALENA : Accord de libre échange nord américain entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique. UE 15 est l'Union Européenne à 15 soit : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni et Suède.

Les mêmes données du FMI montrent qu'en pourcentage de leur Produit intérieur brut, les exportations intra-régionales en Europe représentaient 20% en 1990 et seulement 16% en Asie. Mais l'essor au cours de la période a été tel que les exportations intra-régionales dans l'Union Européenne à 15 atteignent en 2006, 30% du PIB de l'UE, mais dans le même temps l'essor des échanges intra-régionaux Asiatique où le PIB a cru cependant beaucoup plus qu'en Europe a dépassé le niveau d'intra-régionalité européenne pour se situer à 32% du PIB Asiatique.

Ces échanges n'ont pas qu'un caractère d'échanges de produit finals ; ils ont impact sur l'accomplissement de la fonction économique, sur l'organisation de la production, de l'industrie dans le pays qui reçoit des marchandises, et les échanges étant réciproques, ces opérations interconnectent leurs appareils de production, les rend plus interdépendants. Le graphique ci-dessous publié par l'autorité monétaire de Singapour (la banque centrale de Singapour) est une bonne illustration de ce à quoi servent les exportations de l'Asie.

⁶ Voir le rapport de Paul Gruenwald et Masahiro Hori (2008) IMF Asia and Pacific Department, Intra Regional Trade, February.

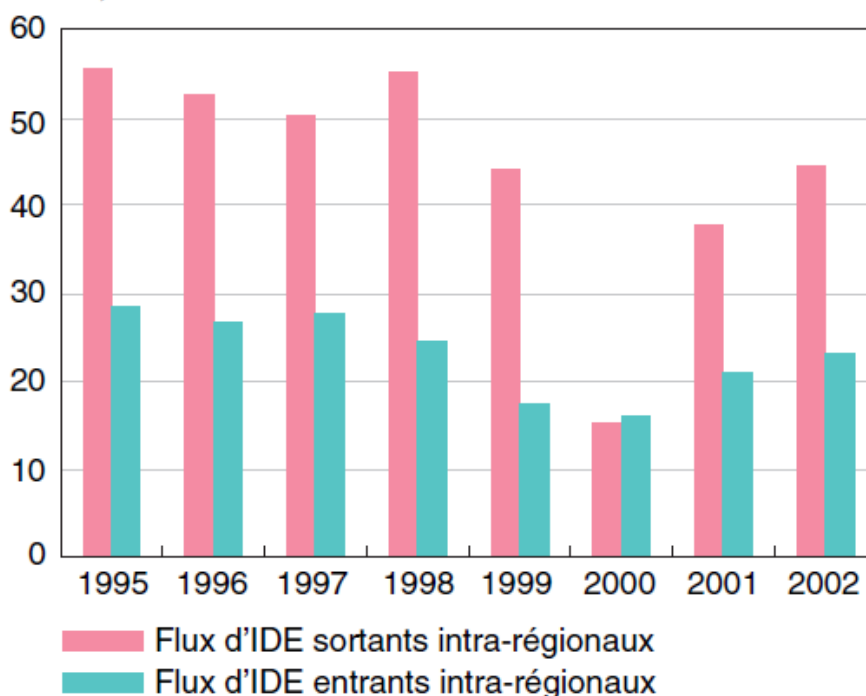
Graphique 1 :
Intégration des échanges intra-régionaux dans un processus productif



Source : Rapport 2003 de l'autorité monétaire de Singapour (d'après Guérin et Sa, op.cit.).

Les investissements directs par les firmes nationales d'un pays du groupe dans un autre pays du groupe renforcent encore ce phénomène. Deux graphiques⁷ permettent d'illustrer ce phénomène.

Graphique 2 :
Flux d'IDE intra-régionaux des pays de l'ASEAN + 3 (en % du total)

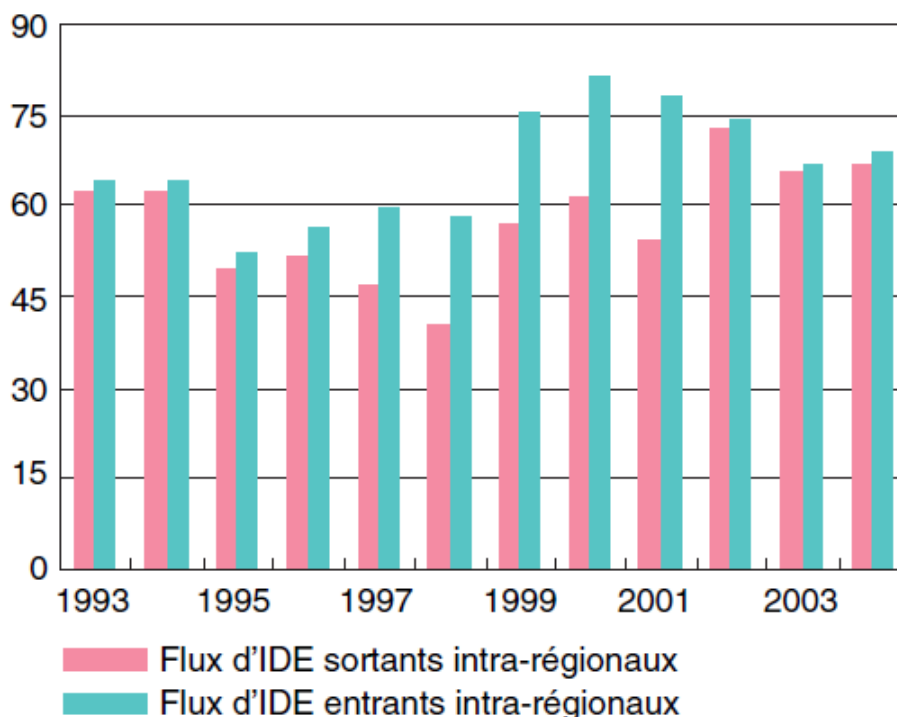


Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ;
 calculs et graphique : Banque de France

⁷ Graphiques empruntés à Julia Guérin et Sophana Sa (2006) « Les progrès de l'intégration monétaire et financière en Asie », *Revue de la stabilité financière*, n°8, Mai, p. 117-135.

Ce que l'on peut observer en Asie est de fait comparable à ce que l'on observe en Europe.

Graphique 3 :
Flux d'IDE intra-régionaux des pays de l'Union européenne (en % du total)



*Note : Les données font référence à l'UE-15 jusqu'en 2000 et à l'UE-25 à partir de 2001.
Source : Eurostat ; calculs et graphique: Banque de France*

Comme on le voit de ce point de vue la Communauté économique régionale en Asie est bien avancée, même si les institutions sont peu nombreuses au regard de la communauté régionale européenne.

C- Fondements financiers protecteurs – protégeant de la crise, de la guerre économique

L'Europe sociale est encore à venir...Elle a fait terriblement défaut, elle fait terriblement défaut.

Que dire en Asie : les bas salaires sont la force des entreprises japonaises en Chine, mais Honda a accordé 20% de hausse de salaires au début de juin 2010 (et Foxcom 30%) à des ouvriers en grève qui réclamaient 50% : la situation change. La crise de l'euro et celle de l'économie grecque ont montré que l'Europe financière et fiscale n'existe pas encore, malgré la monnaie commune, une Banque centrale européenne indépendante et les accords de Maastricht.

En revanche, peut-être peut-on dire que l'Asie s'efforce de bâtir des fondements financiers. Les pays d'Asie de l'Est ont officiellement lancé mercredi 24 mars 2010 un accord d'échange de devises (swap) de 120 milliards de dollars destiné à fournir de la liquidité en cas de

nouvelle crise financière⁸. Cet accord régional qui concerne la Corée du Sud, la Chine, le Japon et les dix pays de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (Asean) est l'évolution de l'initiative dite de Chiang Mai (CMI) lancée en 2000 et révisée et améliorée à plusieurs reprises.

Le "swap" est un mécanisme réciproque et temporaire d'échanges de devises qui permet aux banques centrales de recourir à ces réserves pour s'approvisionner en liquidités en dollars.

En vertu de ce pacte, chaque membre pourra échanger des devises locales contre des dollars pour un montant proportionnel à sa contribution. Néanmoins, 80% de la CMI est liée à l'accord du FMI c'est-à-dire à la mise en place d'un programme visé par le FMI, le Fonds monétaire international. L'ASEAN+3 envisage de développer la CMI et de s'en servir comme base à la création d'un Fonds Monétaire Asiatique sur le même modèle que le FMI.

Pour conclure : l'esprit européen et l'esprit asiatique

En écho à la citation d'un collègue coréen, Jiang cité lors de ce colloque par notre collègue Morii Yoichi, je dirais que c'est sur son passé antérieur que l'Europe a construit son passé récent et qu'elle s'efforce de bâtir son avenir qui ne réside pas dans la croissance économique illimitée...mais passe par la revigoration de l'esprit européen.

Selon Lucien Jaume « En tant que tradition, le « sens commun » européen (que j'emploie comme synonyme d'« esprit européen ») est cette formation de l'esprit (*Bildung*) que les philosophes, les philologues, les rhétoriciens, les artistes de la Renaissance ont pratiquée et théorisée. La Renaissance est d'ailleurs la période qui porte encore notre présent, au XXIe siècle, et dont nous avons à nous inspirer : l'esprit européen consiste en même temps dans l'héritage éducatif et dans l'attitude de l'esprit, la *forme d'individualité libre*, qui revivifie consciemment cet héritage. On a donc à remémorer à la fois un donné collectif, hérité, et une attitude individuelle à partir de ce donné. »

Je partage son point de vue qui fait de l'Europe ce qu'elle est et ce qu'elle peut continuer à poursuivre comme idéal à maintenir. Même s'il y a de l'universel dans cet esprit européen, ce n'est pas, je crois, celui des pays asiatiques concernés aujourd'hui par la constitution d'une Communauté régionale. C'est aux Asiatiques eux-mêmes à se dire qu'est ce que l'esprit asiatique et de s'appuyer sur ce fondement culturel pour dépasser les limites que les fondements industriels et financiers rencontreront. C'est peut être aussi en raison d'un esprit asiatique, que la manière d'organiser tout cela, que l'accomplissement de la fonction politique ne pourrait que se faire autrement qu'en Europe, pour construire une communauté Régionale Asiatique.

⁸ Le Japon et la Chine(avec Hong-Kong) injecteront 38,4 milliards de dollars (32%) et la Corée du Sud contribuera à hauteur de 19,2 milliards de dollars (16%), les fonds restants étant assurés par les Dix de l'Asean (qui regroupe Brunei, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam).